



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **2 et 13 novembre 2015**, s'est réuni le **20 novembre 2015 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE,
Joseph CARLES, Premier adjoint
Monique COMBES, Christian BERGON (jusqu'à la question n°21), Françoise LABORDE,
Maurice BIDOUILH, Françoise FOLI, Alain RIGOUT, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU,
Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohamed MAAFRI,
Adjoints au Maire

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Jean-
Claude DUBOS, Laurence MASSETTE, Fouzia BENNAMA, Bernadette GUERY, Didier
COMMINCAS, Fabien NEGRIER, Benoît GOMEZ,
Conseillers municipaux délégués

Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Marie-Christine CALVAIRAC, Marc POZZA,
David GERSON
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Denise COUFFIGNALS a donné pouvoir à Maryse CAUJOLLE,
Christian CORTES a donné pouvoir à MONSIEUR LE MAIRE,
Sylvie BOUSQUET-FABRE a donné pouvoir à Danielle PEREZ,
Bernard LOUMAGNE a donné pouvoir à Gilbert AJAS,
Valérie BUGEJA-FERNANDEZ a donné pouvoir à David GERSON,
Corine BUISSON a donné pouvoir à Marc POZZA
Christian BERGON a donné pouvoir à Pascal BOUREAU à partir de la question n°22

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

 - Dates de convocation : **2 et 13 novembre 2015**
 - Date d'affichage : **13 novembre 2015**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **13 novembre 2015**

 - **Benoît GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.
 - Le procès-verbal de la séance **du 15 octobre 2015** a été adopté **à l'unanimité**

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué les attentats du 13 novembre qui ont eu lieu à Paris et a indiqué que la municipalité de Blagnac s'était associée au **deuil national** en participant aux **différents hommages** organisés dans la Métropole :

- **minute de silence** lundi 15 novembre sur le parvis de l'Hôtel de Ville
- **réunion extraordinaire** des conseils municipaux **des communes de Toulouse Métropole** le mardi 16 novembre à la Halle aux Grains
- **rassemblement populaire** de quelque 10 000 personnes place du Capitole également le 16 en soirée
- puis demain samedi 21 novembre à 14h30, au départ de Jean Jaurès, participation à la **marche contre la barbarie et pour la paix**

MONSIEUR LE MAIRE a souligné qu'il ne fallait pas tomber dans la psychose et dans la peur comme le souhaitent les terroristes qui – a-t-il ajouté – s'attaquent aux valeurs de la République et de la démocratie et a cité Victor Hugo : *« Il faut étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait »*.

Puis il a rappelé les **consignes de sécurité** mises en place au niveau national en raison de **l'état d'urgence** et dans le département de la Haute-Garonne où le dispositif **Vigipirate** est maintenu au **niveau « vigilance »** alors qu'en région parisienne il est maintenu au **niveau « attentats »**:

- une **attention particulière** est portée **aux rassemblements de personnes** et aux concentrations de population (manifestations)
- certains bâtiments et installations font l'objet d'une **vigilance renforcée** : lieux de culte, lieux culturels et touristiques, centres commerciaux comme le Centre Leclerc et bâtiments institutionnels, infrastructures de transport comme l'aéroport, sites industriels comme ceux d'Airbus, etc...

MONSIEUR LE MAIRE a précisé que ces consignes de sécurité ne signifiaient pas l'arrêt des activités mais se traduisaient par une **surveillance, un contrôle et un filtrage des accès renforcés** comme à Odysud par exemple et comme cela a été demandé aux associations organisatrices de manifestations sur Blagnac.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné l'horreur des meurtres commis à Paris et s'est associé à la peine des familles des victimes.

MONSIEUR LE MAIRE a ensuite évoqué les **manifestations à venir** à Blagnac en cette fin d'année :

- Vendredi 27 novembre à 11h : **inauguration du centre de formation STAT** et pose de la **première pierre** du nouveau **hall de peinture avions de STTS, société qui emploie 300 salariés sur Blagnac.**

Ces 2 unités industrielles (10 000 et 2600 m² à Blagnac et Cornebarrieu) représentent un **investissement de 60 millions d'euros** et vont générer **l'embauche de 60 salariés** et la **pérennisation de 50 autres.**

- Vendredi 4 décembre à 18h : **lancement des illuminations** et **inauguration du Marché de Noël**

Point d'orgue cette année d'un **programme varié et éclectique : la Compagnie blagnacaise *Créature*** qui fait l'amitié de sa présence.

Créature présente, dans un campement de 15 cabanes, *les Irréels*, un peuple parallèle aux humains, dont les occupations sont des espoirs tendus vers le monde qui nous entoure. Ce spectacle a déjà remporté un réel succès fin 2013 à Toulouse où il était présenté dans la cour Henri IV du Capitole et a récemment créé l'événement au festival mondial de théâtre de marionnettes de Charleville-Mézières.

Ce spectacle, a résumé **MONSIEUR LE MAIRE**, est un moment suspendu entre imaginaire et quotidien, une parenthèse féérique particulièrement bienvenue.

- Lundi 14 et mardi 15 décembre : **déjeuner de fin d'année des Aînés**, nouvelle formule sur deux jours à la Salle Polyvalente
- Mardi 15 décembre à 20h30 en l'Église St-Pierre : traditionnel **concert aux chandelles** du Conservatoire
- Et aussi, dimanches 6 et 13 décembre : 1^{er} et 2^{ème} tour des **élections régionales**

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé les obligations des élus quant à la tenue des bureaux de vote puis a annoncé la prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 16 décembre à 18h30. Séance au cours de laquelle sera voté le budget 2016.

Monsieur LEONARD a rejoint MONSIEUR LE MAIRE concernant l'horreur de ces attentats et la volonté de tous de continuer à vivre normalement mais a souligné combien il serait nécessaire d'informer les Blagnacais sur les consignes de sécurité mises en place à Blagnac afin de les rassurer.

Monsieur LEONARD a ensuite rappelé qu'il y a exactement un an **Liliane POINSOT**, conseillère municipale appartenant à son groupe « Pour les Blagnacais » était décédée brutalement à l'issue de la séance du conseil municipal et a dit qu'il avait une pensée émue pour elle ce soir.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté que tous les élus présents partageaient cette pensée avec Monsieur LEONARD.

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE FLORENCE COMA : MARIE-CHRISTINE CALVAIRAC

MONSIEUR LE MAIRE a procédé à l'installation de Madame Marie-Christine CALVAIRAC suite à la démission de Madame Florence COMA, conseillère municipale du groupe d'opposition « POUR LES BLAGNACAIS » conduit par Bernard LOUMAGNE.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que, suite à la démission d'un conseiller municipal, le candidat suivant le dernier candidat élu de la liste est amené à remplacer le démissionnaire.

En conséquence, un courrier, également notifié au Préfet, a été adressé à Madame Claudine MASSOL, suivante sur la liste, pour l'appeler à siéger. Madame Claudine MASSOL n'a pas souhaité siéger.

Un deuxième courrier, également notifié au Préfet, a été envoyé au suivant sur la liste, Monsieur Alain PUIG, qui n'a pas souhaité siéger.

Un troisième courrier, également notifié au Préfet, a donc été envoyé au suivant sur la liste, Madame Catherine FONTAINE, qui n'a pas souhaité siéger.

Un quatrième courrier, également notifié au Préfet, a été envoyé au suivant sur la liste, Monsieur Bruno DELPECH, qui n'a pas souhaité siéger.

Un cinquième courrier a donc été envoyé au suivant sur la liste, Madame Marie-Christine CALVAIRAC, qui a accepté de siéger.

DECISIONS DU MAIRE

2. DECISIONS DU MAIRE DU 6 OCTOBRE 2015 AU 3 NOVEMBRE 2015

MONSIEUR LE MAIRE rend compte des décisions qu'il a prises du 6 octobre au 3 novembre 2015.

Monsieur POZZA a demandé des précisions sur la décision n°302 relative à l'adoption d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente des Ramiers avec « CCARCHITECTE » soulignant que l'architecte en question était Blagnacaise.

Il lui a été répondu que dans le cadre de l'analyse des candidatures réalisée par les services municipaux, celle de CCARCHITECTE avait été jugée, au regard des critères de sélection définis pour la consultation, la meilleure et la moins onéreuse. De plus, il a été rappelé qu'il s'agirait de discrimination illégale si des candidats étaient écartés en raison de leur qualité de Blagnacais.

Aucune autre observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

Rapporteur : Monsieur CARLES

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Monsieur CARLES a présenté les orientations budgétaires 2016. Ses propos étaient illustrés par le diaporama ci-dessous.

BUDGET DE L'ETAT ET OBJECTIF DE DEPENSE LOCALE

Hypothèses du PLF :

- Une prévision de croissance de 1,5% pour 2016.
- L'inflation en moyenne annuelle s'élèverait à 1% en 2016.

Objectif d'évolution de la dépense publique :

Catégorie de collectivité	2016
Collectivités locales et leurs groupements	1,2%
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,6%</i>
EPCI à fiscalité propre	0,6%
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>0,7%</i>
Communes	1,2%
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3%</i>
Départements	1,9%
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>2,7%</i>
Régions	0,4%
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>0,6%</i>

Débat d'orientation budgétaire 2016



MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES IMPACTANT LES FINANCES LOCALES

Réforme de la dotation globale de fonctionnement et notamment de la dotation forfaitaire :

Objectifs :

- Suppression d'écarts de ressources injustifiés entre collectivités
- Accroissement de son efficacité en concentrant les versements sur les intercommunalités et les communes les plus pauvres
- Renforcement de la lisibilité de la DGF

Débat d'orientation budgétaire 2016



MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES IMPACTANT LES FINANCES LOCALES

Réforme de la dotation globale de fonctionnement et notamment de la dotation forfaitaire :

Nouvelle dotation forfaitaire :

- 3 parts :
 - Dotation de base calculée à hauteur de 75€/hbt
 - Dotation de ruralité
 - Dotation de centralité versée à l'intercommunalité et répartie entre l'EPCI et les communes membres
- Mise en œuvre reportée en 2017 pour le moment au vu des débats parlementaires

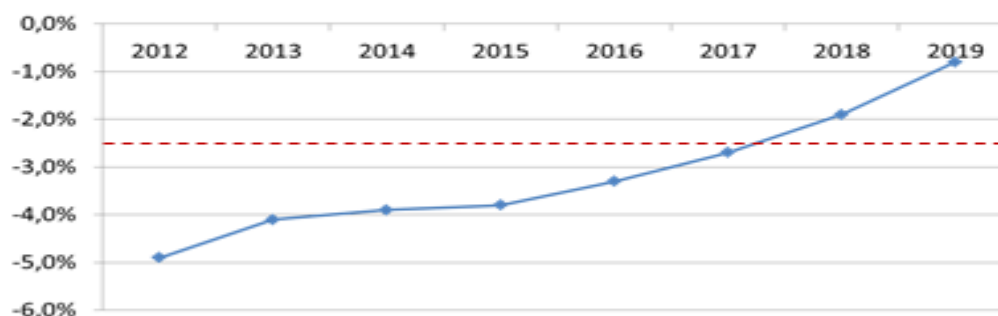
Débat d'orientation budgétaire 2016



CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Trajectoire de redressement des comptes publics :

L'objectif maintenu dans le PLF 2016 est de ramener le déficit public à 3,3% afin qu'il soit sous la barre des 3% en 2018.



L'ensemble des mesures prises en dépense vise à réduire chaque année le déficit structurel de 0,5 % de PIB, à compter de 2016.

Débat d'orientation budgétaire 2016



CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités :

- Maintien d'un **prélèvement à hauteur de 3,67Mds€ sur la dotation globale de fonctionnement**, ce qui représenterait **1,89% des recettes réelles de fonctionnement** des collectivités en 2014. L'enveloppe globale serait donc réduite à 33,1Mds€, soit **-9,6%** au regard de l'enveloppe de 2015.
- Introduction d'un **plafonnement** afin de limiter l'impact pour les collectivités. Ainsi, la baisse des dotations issues du prélèvement pour la contribution au redressement des comptes publics ne pourra pas emporter une baisse supérieure à **50% du montant de la dotation de 2015**. Cette mesure, si elle est maintenue à l'issue des débats sera favorable pour Blagnac qui aurait dû perdre l'intégralité de sa dotation forfaitaire.

Débat d'orientation budgétaire 2016



PEREQUATION HORIZONTALE

Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) :

- Évolution du fonds au niveau national : 2016 devait être l'année de mise en œuvre niveau de prélèvement définitif avec 2% des recettes fiscales des collectivités. Au vu des impacts globaux des mesures posées par l'Etat, le Gouvernement a limité la progression du fonds à +220M€ pour qu'il atteigne 1Md€ en 2016, soit en deçà des 2% prévus initialement.
- Pour rappel, le FPIC atteignait 5,2M€ pour l'agglomération toulousaine, 2M€ sont restés à la charge de la Métropole, le solde étant réparti entre les communes membres, soit 188K€ pour Blagnac.

Débat d'orientation budgétaire 2016



AIDE A L'INVESTISSEMENT

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

- Le taux de récupération du FCTVA sera de 15,761% en 2016 pour 15,482% en 2015. Cette hausse est liée au relèvement du taux de TVA en 2014.

Fonds d'aide à l'investissement local :

- Fonds de 800M€ créé pour l'année 2016 :
 - 1^{ère} part de 500M€ répartie entre les régions en fonction de la population, pas de détail actuellement sur la répartition entre les communes et les EPCI.
 - 2^{ème} part de 300M€ réservée aux communes et EPCI de moins de 50 000 hbts.

Débat d'orientation budgétaire 2016



ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2016

ADAPTATION DE LA GESTION A UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT

Les orientations pour la gestion financière de la ville ont intégré les contraintes posées par l'Etat. 3 postulats sont suivis pour la construction des budgets de la ville :

- Pas hausse de la fiscalité communale
- Maintien d'un niveau d'épargne suffisant pour assurer le financement des programmes d'investissement
- Maîtrise des charges de fonctionnement en tenant compte de l'impact des coûts de fonctionnement induits par les nouveaux équipements.

Débat d'orientation budgétaire 2016



VOLONTE DE STABILITE FISCALE

- Le mandat qui s'engage verra la réalisation des investissements projetés sans hausse de la fiscalité de la ville de Blagnac.

	Taxe d'habitation		Taxe foncière sur les propriétés bâties		Taxe foncière sur les propriétés non bâties		TEOM
	Ville	CU	Ville	CU	Ville	CU	
2008	13,20%		37,90%		174,69%		
2009	6,54%	4,02%	32,72%	5,18%	86,55%	24,14%	7,00%
2010	6,54%	4,02%	32,72%	5,18%	86,55%	24,14%	7,00%
2011	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2012	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2013	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2014	6,54%	14,34%	32,72%	5,18%	86,55%	29,33%	7,00%
2015	6,54%	15,42%	32,72%	5,57%	86,55%	31,54%	7,00%
2016	6,54%	n.c.	32,72%	n.c.	86,55%	n.c.	n.c.

Débat d'orientation budgétaire 2016



POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

• Évolution des investissements :

<i>en milliers d'euros</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Estimation 2015	Cumul
Dépenses d'équipement	9 880	12 160	18 500	34 200	34 152	15 925	124 817

La programmation pluriannuelle des investissements poursuit sa réalisation malgré les contraintes financières posées sur le budget de la ville. Certains équipements structurants ont été ou seront livrés en 2015 : Multi-accueil des Ecureuils, gymnase Andromède.

Débat d'orientation budgétaire 2016



MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

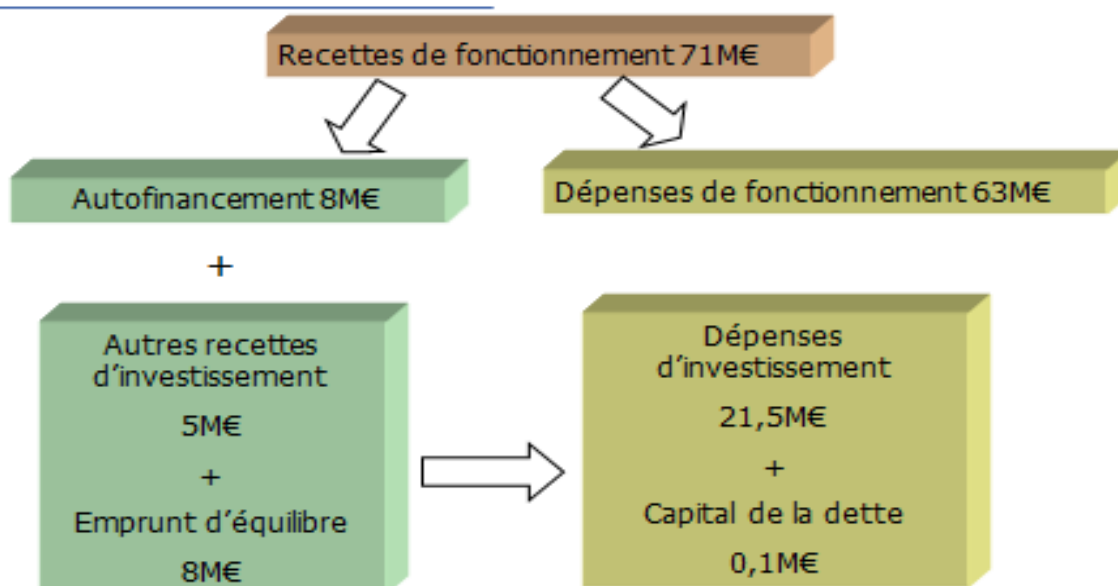
	Recettes réelles de fonctionnement	% évolution	Dépenses réelles de fonctionnement	% évolution
BP 2008	65 034		54 806	
BP 2009	64 570	-0,7%	54 910	0,2%
BP 2010	66 060	2,3%	56 362	2,6%
BP 2011	68 386	3,5%	57 822	2,6%
BP 2012	70 578	3,2%	62 433	8,0%
BP 2013	73 138	3,6%	63 811	2,2%
BP 2014	73 373	0,3%	61 127	-4,2%
BP 2015	71 369	-2,7%	62 960	3,0%
BP 2016	70 224	-1,6%	62 553	-0,6%

La maîtrise des charges de fonctionnement est une nécessité au vu des incertitudes sur les recettes de la ville. Parmi ces charges, un regard particulier est posé sur les dépenses de personnels représentant 50% des charges de fonctionnement. Le budget 2016 est représentatif des efforts réalisés avec des dépenses de personnel évoluant à moins de 1% et des charges de fonctionnement en baisse.

Débat d'orientation budgétaire 2016



ESQUISSE DU BUDGET PRINCIPAL



Débat d'orientation budgétaire 2016



ORIENTATIONS PAR MISSION

- **Enfance et petite enfance :**
 - Multi-accueil des Ecureuils : livraison en 2015 et entrée en fonctionnement de la délégation de service public en 2016
 - Projet éducatif de territoire : poursuite du travail mené par l'ensemble des délégations concernées
- **Aérosco피아 :**
 - Musée : ouverture de l'équipement en janvier 2015
 - Ferme de Pinot et annexe : chantier de réhabilitation en cours
- **Sport :**
 - Construction et réhabilitation : livraison du gymnase Andromède en 2015 et début des travaux sur le complexe sportif de Naudin en 2016
- **Subventions :** les contraintes financières imposées à la ville l'oblige à réexaminer sa politique d'aide au secteur associatif et à repenser ses modes d'intervention notamment financier

Débat d'orientation budgétaire 2016



Monsieur CARLES a conclu en soulignant que la Ville de Blagnac avait entamé dès 2015 une politique de maîtrise de ses charges de fonctionnement - qu'elle poursuivra sur les exercices à venir - tout en maintenant un niveau de service élevé centré sur les missions de base de la ville. Cela permettra la réalisation de l'ensemble des investissements (équipements nouveaux ou entretien du patrimoine) conformément aux engagements de l'équipe municipale.

L'adaptation de la gestion à un nouvel environnement beaucoup plus contraint est un challenge que les élus et les services sont prêts à relever.

Monsieur LEONARD a constaté que la majorité municipale avait déjà pris ses décisions en matière d'orientation budgétaire sans tenir compte des propositions de l'opposition comme développer l'accompagnement à la formation, favoriser l'accès à l'emploi, définir une action sociale adaptée au contexte actuel.

Monsieur LEONARD a pris note que des études en matière d'action sociale étaient en cours et a espéré qu'elles permettraient de redonner au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS - sa véritable vocation.

Monsieur LEONARD a demandé combien représentait la baisse des dotations de l'Etat par habitant et quelles étaient les perspectives de l'évolution de la fiscalité locale jusqu'à la fin du mandat et s'est inquiété de l'avenir du secteur associatif.

Monsieur GERSON a noté la baisse des dépenses de fonctionnement, a regretté que les taux d'imposition ne diminuent pas et a souligné le désengagement de l'Etat qui contraint les communes à faire de gros efforts. Il a espéré que lors de la présentation du budget 2016, les élus de l'opposition auraient plus d'informations pour le vote du budget que celles concernant les orientations budgétaires présentées.

Monsieur CARLES a répondu que l'exercice du débat d'orientation budgétaire était difficile parce qu'il ne s'agit pas de présenter le budget tout en donnant cependant des indications sur les orientations financières dudit budget.

Monsieur CARLES a précisé que la baisse des dotations de l'Etat représentait 1 000 € par habitant jusqu'à la fin du mandat et que la contribution des communes au redressement des comptes publics était estimée à 65 milliards d'euros jusqu'à 2020.

Monsieur CARLES a souligné que les actions du CCAS de Blagnac étaient centrées sur les populations les plus fragiles et que les autres services municipaux prenaient également le relais pour répondre à leurs besoins. Il a ajouté que concernant l'accès à l'emploi, la Ville de Blagnac était très engagée via le service municipal Maison de l'Emploi et de l'Insertion qui intervient en outre avec Pôle Emploi mais que, de plus, une réflexion était actuellement engagée pour renforcer son efficacité.

4. DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 525 500 € :

- 50 000 € de complément de crédit pour la subvention versée au Service d'Aide à Domicile,
- 45 000 € de créances admises en non-valeur,
- 5 600 € de créances éteintes,
- 36 000 € de crédits supplémentaires pour la Direction des Sports,
- 32 000 € de diverses charges exceptionnelles sur opérations de gestion,
- 5 900 € d'ajustement de variation de stocks, cette dépense donne lieu à une recette d'un même montant,

- 351 000 € d'écritures d'ordre constatant la provision pour créances douteuses (cette inscription donne lieu à une à une recette d'ordre équivalente en investissement),
- Divers virements de crédits.

RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 156 848 € de recettes supplémentaire provenant de :

- 79 410 € d'autres produits exceptionnels sur opérations de gestion,
- 43 907 € de complément de crédit pour l'attribution de compensation suite à la l'évaluation des transferts de charges opérés début 2015,
- 27 631 € d'ajustement de la dotation de solidarité communautaire,
- 5 900 € de variations de stocks,

Le total des dépenses supplémentaires étant de 525 500 €, et celui des recettes nouvelles de 156 848 €, il convient de diminuer l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 368 652,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Cette décision modificative est l'occasion de diminuer les prévisions des dépenses d'investissement à hauteur de – 420 000 € :

- - 475 000 € de réduction de crédits de paiement suite au décalage de réalisation de certaines opérations,
- 25 000 € de crédit complémentaire pour l'acquisition de mobilier,
- 30 000 € d'avance de trésorerie accordée au Blagnac Football Club,

RECETTES:

351 000 € d'écriture d'ordre (contrepartie de la dépense de fonctionnement).

Suite à la diminution de l'autofinancement budgétaire (368 652 €), la prise en compte des nouvelles recettes (351 000 €) et la diminution des dépenses d'investissement (- 420 000€), la section d'investissement est en diminution de son suréquilibre de 402 348 €.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEEPAR 27 VOIX POUR DE LA MAJORITE MUNICIPALE

8 ABSTENTIONS :

Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD,
Marie-Christine CALVAIRAC, Marc POZZA, Corine BUISSON
David GERSON, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

5. DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET ANNEXE "AEROSCOPIA"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- virement de crédit du compte 651 redevances pour concessions, brevets, logiciel, droits et valeurs similaires vers le compte 6238 publicité, publications, relations publiques divers pour un montant de 1900 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- 6 251 000 € d'écritures d'ordre (dépense et recette) constatant les intégrations comptables du compte 238 avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEEPAR 29 VOIX POUR :
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »**

6 ABSTENTIONS : Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD,
Marie-Christine CALVAIRAC, Marc POZZA, Corine BUISSON

6. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET "SERVICE D'AIDE A DOMICILE"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- **Groupe fonctionnel 2 – Dépenses afférentes au personnel :**

Chapitre 012 comptes 64111 -23 000 €
Rémunération du personnel non médical-rémunération principale

Chapitre 012 comptes 64515 -7 000 €
Charge de sécurité sociale et de prévoyance-cotisation à la CNRACL

RECETTES

- **Groupe fonctionnel 1 – Produits de la tarification :**

Chapitre 017 comptes 733141 - 75 000 €
Produits à la charge du département-secteur des personnes âgées-tarif horaire- SAAD

Chapitre 017 compte 73412 5 000 €
Produits à la charge de l'usager-secteur des personnes âgées-SAAD

- **Groupe fonctionnel 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation :**

Chapitre 018 comptes 7088 - 10 000 €
Autres produits d'activités annexes

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE RESTAURATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses nouvelles : 21 783 € soit

- 573 € d'admissions en non-valeur correspondant à des titres émis par la commune pour lesquels les poursuites ont été menées à leur terme et demeurent infructueuses,
- 21 200 € pour l'enregistrement de la provision pour créances douteuses (dépense d'ordre),

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de 21 773 € des dépenses imprévues.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- contrepartie de la dépense d'ordre de la section de fonctionnement soit 21 200 € constatant la création de la provision pour créances douteuses.

La prise en compte de cette nouvelle recette vient augmenter le suréquilibre de la section d'investissement à hauteur de ce même montant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 25 000 € pour l'enregistrement de la provision pour créances douteuses (dépense d'ordre).

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de 25 000 € des dépenses imprévues.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- contrepartie de la dépense d'ordre de la section de fonctionnement soit 25 000 € constatant la création de la provision pour créances douteuses.

La prise en compte des nouvelles recettes vient augmenter le suréquilibre de la section d'investissement à hauteur de ce même montant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. ACTUALISATION DES VENTILATIONS DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Multi accueil des Ecureuils / P03E06	3 970 000	1 071 650,26	2 543 349,74	355 000,00	
<i>Montant initial</i>	<i>3 900 321</i>	<i>1 071 650,26</i>	<i>2 828 670,74</i>		
Gymnase Andromède / P05E06	6 232 000	1 609 218,22	4 372 781,78	250 000,00	
<i>Montant initial</i>	<i>6 232 000</i>	<i>1 609 218,22</i>	<i>4 472 781,78</i>	<i>150 000,00</i>	
Unité centrale de production et cuisines satellites / P35E04	15 442 022	14 866 822,98	425 199,02	125 000,00	25 000,00
<i>Montant initial</i>	<i>15 442 022</i>	<i>14 866 822,98</i>	<i>525 199,02</i>	<i>25 000,00</i>	<i>25 000,00</i>

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. AVANCE DE TRESORERIE AU BLAGNAC FOOTBALL CLUB

Pour permettre un retour à l'équilibre financier nécessaire de l'association « Blagnac Football Club » (solde négatif de – 52 257€ et fonds propres de – 7 863€), proposition d'une avance exceptionnelle sur trésorerie d'un montant de 30 000 € remboursable sur 5 ans.

Cette avance exceptionnelle de trésorerie a pour objectif d'aider le club à continuer à absorber les usagers blagnacais qui souhaitent pratiquer le football et notamment les jeunes issus du nouveau quartier Andromède ainsi que les joueuses féminines dont la section vient d'être créée.

Plan de remboursement de l'avance de trésorerie :

Saison 2015/2016	6 000 €
Saison 2016/2017	6 000 €
Saison 2017/2018	6 000 €
Saison 2018/2019	6 000 €
Saison 2019/2020	6 000 €

Une convention définira les modalités de mise en place et de suivi par la Ville de cette avance de trésorerie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE BUDGET ANNEXE DU "SERVICE D'AIDE A DOMICILE"

Montant de 50 000 € au budget annexe du service d'aide à domicile suite aux dernières modifications budgétaires (décision modificative n°2 supra).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Plan de financement :

Dépenses : 11 252 500 € HT

Recettes : 11 252 500 €

- Subvention du Conseil Départemental
- Part restant à la charge de la Ville

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. ADMISSIONS EN NON VALEUR

- budget principal, les admissions en non-valeur pour un montant de 44 925,76 € et les créances éteintes pour un montant de 5 554,06 € selon les états transmis par la Trésorière,
- budget annexe Régie Restauration, les admissions en non-valeur pour un montant de 572,25 € selon l'état transmis par la Trésorière,
- budget annexe Service d'Aide à Domicile, les créances éteintes pour un montant de 408,54 € selon l'état transmis par la Trésorière.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Dans le cadre de difficultés rencontrées lors du recouvrement de diverses créances par les services de la Trésorerie, suite à l'émission de différents titres sur le budget principal et les budgets annexes (Régie Restauration et Régie des Transports), il est demandé à la ville de Blagnac de constater comptablement le risque lié à ces créances.

Afin de traduire ce risque, il est proposé de passer une dotation aux provisions pour créance douteuse de 351 000 € sur le budget principal, 21 200 € sur le budget annexe Régie Restauration et 25 000 € sur le budget annexe Régie des Transports.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. COOPERATION MUTUALISEE TOULOUSE-METROPOLE/VILLE DE BLAGNAC POUR L'EXPLOITATION D'OUTILS INFORMATIQUES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2014

- Total général 2014 : 216 689 €
- Sommes déjà versées par Blagnac au titre de la convention : 78 127 €
- Reliquat à rembourser : 138 562 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. OPPOSITION A L'INSTAURATION D'UNE TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE

Par délibération en date du 5 novembre 2004, la Ville de Blagnac a instauré la taxe de séjour sur le territoire communal.

L'article L.5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent instituer la taxe de séjour sauf délibération contraire des communes l'ayant déjà instituée pour leur propre compte.

Dans la mesure où les modalités de ce transfert ne sont pas clairement définies, il est proposé que le conseil municipal s'oppose à ce jour à l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale par Toulouse-Métropole.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR DE LA MAJORITE MUNICIPALE

8 ABSTENTIONS : Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD,
Marie-Christine CALVAIRAC, Marc POZZA, Corine BUISSON,
Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, David GERSON

17. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AUXQUELLES LA VILLE ADHERE, DES SEM ET SERVICE DELEGUE- RAPPORT SUR LA TAXE DE SEJOUR : EXERCICE 2014

TOULOUSE –METROPOLE :
RAPPORTEUR MONSIEUR CARLES

LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE 2014

Fiche d'identité

- Toulouse Métropole regroupe **37** communes sur un territoire de 460 km²
- **727 016** habitants
- **3 217** agents territoriaux
- Budget consolidé : **1 313,4 M€** dont :
 - **711 M€** actions communautaires
 - **291 M€** de reversement aux communes

Les dépenses des actions Communautaires:

- 12,5 M€ de dotation de solidarité
- 432,1 M€ de dépenses de fonctionnement
- 53,2 M€ d'annuité de la dette
- 213,2 M€ de dépenses d'investissement



Actions sur Blagnac 2014

• **Reversements 2014** : 29 M€ d'attribution de compensation et 39 K€ de dotation de solidarité.

• Actions par compétence:

VOIRIE : l'ensemble des travaux réalisés s'élève à **946 245€**.

COHESION SOCIALE : 3 commissions du Réseau de Veille Educative supervisées par un psychologue, intégration de Blagnac au GIP Réussite Educative du quartier des Barradels, actions de soutien à la parentalité, travail de diagnostic et de lien sur la parentalité et de prévention entre les communes du pôle 8, PLIE.

TRANSPORTS : poursuite des travaux de la ligne ENVOL et de la ligne T2, divers aménagements circulation et stationnement, jalonnement Aéroscopia, stationnement vélos.

URBANISME - ENVIRONNEMENT : modification simplifiée du PLU, participation à l'insonorisation des logements concernées par le plan gêne sonore de l'Aéroport Toulouse Blagnac, programme d'actions sur la valorisation du maraîchage aux Quinze Sols, préparation du Programme Grand Parc Garonne.

CULTURE : partenariat avec la ville de Blagnac pour la coproduction d'un spectacle à Odysud (La Novela – Fête connaissance)



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT EN HAUTE-GARONNE :
RAPPORTEUR MONSIEUR BOUREAU**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT EN HAUTE-GARONNE 2014**

- **Participation de la commune : 1 110 €**
- **Parmi les réalisations du syndicat en 2014**
 - 51 expositions liées à la diffusion des outils pédagogiques sur l'environnement et au développement durable dans 44 collèges, 2 mairies, 4 associations, la poste.
 - 5 rencontres thématiques d'information, de débat et visites dont :
 - 13 mai 2014 : Visite de l'établissement TRIFYL A dans le Tarn liée au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux,
 - Juillet, octobre et décembre 2014 : 3 Rencontres débat autour des Zones Humides, la Qualité de l'air intérieur et l'Optimisation technique et économique des déchets.
 - 26 septembre 2014 : Visite du Centre Nucléaire de Production Electrique de Golfech liée à la problématique de gestions des risques et de traitements des déchets,
 - 2 participations à des animations spécifiques sur l'environnement en 2014 :
 - La fête de la nature le 12 octobre 2014 à la ferme de Cinquante à Ramonville Saint-Agne,
 - Salon de la qualité alimentaire – SISQA.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DU
TOUCH ET DE SES AFFLUENTS - SIAH – :
RAPPORTEUR MONSIEUR BOUREAU**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL L'AMÉNAGEMENT
HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DU TOUCH ET DE SES
AFFLUENTS 2014**

- **Participation de la commune : 6 466 €**
- **Mode de financement :**

La contribution des communes est calculée au prorata de la longueur des berges et de la population.
- **Réalisations du syndicat en général en 2014 :**

Réalisation d'une étude globale du bassin versant du Touch
- **Réalisations du syndicat pour Blagnac en 2014 :**
 - Entretien des berges avec remplacement des végétaux morts,
 - traitement des embâcles dans le lit du cours d'eau.

Nota : Les représentants de la Ville de Blagnac souhaitent continuer à favoriser les techniques de confortement des berges en génie végétal comme réalisé au bois de Layrac.



**SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION OUEST DE TOULOUSE (SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA HAUTE-GARONNE – SDEHG) – :
RAPPORTEUR MONSIEUR BERGON**

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION OUEST DE TOULOUSE 2014

- **Participation de la commune au remboursement des annuités de la dette : 32 439 €**
- **Les réalisations du syndicat pour Blagnac en 2014 :**

Travaux	Part Communale	Part SDEHG	Montant Total HT
Debax et Guimbaud	118 915 €	322 845 €	441 760 €
Cinéma Rex	3 549 €	3 736 €	7 285 €
Eclairage solaire abri bus porte grand noble	5 896 €	0 €	5 896 €
Vieux chemin de Grenade	100 537 €	152 003 €	252 540 €
Amandiers et Place du Relais	95 328 €	158 176 €	253 504 €
Parking du Bellay	17 114 €	33 199 €	50 313 €
Cuisine Centrale	24 084 €	20 572 €	44 656 €
TOTAL	365 423 €	690 531 €	1 055 954 €



**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU CÂBLE TOULOUSAIN DE VIDEOCOMMUNICATION
(SEM CTV) :
RAPPORTEUR MONSIEUR GOMEZ**

SEM du Câble Toulousain de Vidéocommunication (CTV) 2014

- **Concerne les services développés par TLI(TV) et NC Numéricable (TV et INTERNET)**

1) Données techniques du réseau « Numéricable » au 31/12/2013* :

- prises connectées sur Toulouse : 128 259 dont 67 % en très haut débit
- prises connectées sur Blagnac : 8 226 dont 92 % en très haut débit

2) Données financières

- **participation de Blagnac au capital social** : 3 604 actions soit **2 234,48€** (0,06% du capital).
- Le CTV possède depuis février 2014 un compte à terme Thesauris d'un montant de 251 000 €.
- Au 31 décembre 2014, le CTV détient 60,04% du capital de TLT.
- Le résultat net de l'exercice 2014 de CTV est déficitaire de 17 293 €.
- Le CTV n'a contracté aucun endettement.
- Une procédure d'alerte a été initiée par le Commissaire aux comptes de TLT, filiale de CTV, compte-tenu de la mauvaise situation financière de TLT.

* bilan 2014 non communiqué



SEM OPPIDEA :

RAPPORTEUR MADAME SENSE

SEM OPPIDEA 2014

❖ Création de la SEM OPPIDEA :

- **Capital social : 14 874 360 €**
- **Actionnaires :**
 - Toulouse Métropole : 51%
 - Toulouse, Blagnac, Colomiers : 5 % chacune
 - Partenaires privés : 34%

❖ Compétences :

Aménagement, construction d'équipements publics, renouvellement urbain

❖ Réalisations 2014

• **ZAC Andromède :**

Au 31 décembre 2014, **129 M€ HT** ont été dépensés pour un budget prévisionnel de 172 M€.

• **Mandat pour la réalisation de l'espace d'exposition aéronautique Aéroscopia :**

Le budget prévisionnel est de **16,2 M € HT**

Le démarrage des travaux s'est effectué en mars 2012 pour une réception en octobre 2014. L'ouverture au public a été faite le 14 janvier 2015.

Fin 2015, la réalisation des dépenses s'élève à **17 M €**.



RAPPORT ANNUEL SUR LA TAXE DE SEJOUR :
RAPPORTEUR MONSIEUR CARLES

ETAT DE L'EMPLOI DE LA TAXE DE SÉJOUR EN 2014

- Pour 2014, la **recette annuelle de 378 422 €** représente **355 077 nuitées** pour les 19 hôtels.
- Le **taux d'occupation** des hôtels représente **64,34 %** (en 2013 : 68,16 %).
- La recette est affectée aux dépenses :
 - d'organisation de manifestations comme la fête des rues, la fête de la musique, le marché de Noël, etc... pour un coût total de **480 562 €**.
 - des catalogues et imprimés liés à la communication sur la ville pour **351 502 €**.
 - cette recette a également permis de financer une partie de la contribution de la ville à la réalisation d'Aéroscoopia.
 - de manière indirecte, aux dépenses concernant l'ensemble des aménagements, des espaces verts, d'électricité et de stationnement aménagés par la ville.



LE SERVICE PUBLIC DELEGUE DE CHAUFFAGE URBAIN
SAISON JUILLET 2013/JUIN 2014:
RAPPORTEUR MONSIEUR BERGON

FAITS MARQUANTS DE LA SAISON DE CHAUFFE

La saison 2013-2014 est principalement marquée par :

- une légère baisse du rendement global des installations due à une **rigueur climatique moins importante** que lors de la saison précédente.
- **Consommation totale 2013-2014** : 18 213 MWh (saison précédente : 19 928 MWh)
- Depuis janvier 2015, avec la création de la Métropole, la gestion du réseau de chauffage urbain **a été transférée à « Toulouse Métropole »**.



COMBUSTIBLES UTILISES ET ENERGIE PRODUITE

QUANTITÉS DE COMBUSTIBLES UTILISÉS (ÉNERGIES PRIMAIRES) :

- ✓ Récupération géothermie avec PAC : 10 004 MWh soit **54,9 %** contre **25 % en moyenne avant travaux d'amélioration**
- ✓ Électricité : 3 062 MWh soit 16,8 %
- ✓ Fioul : 0
- ✓ Gaz : 5 147 MWh soit **28,2 %** contre **70 % en moyenne avant travaux d'amélioration**

QUANTITÉS D'ÉNERGIE PRODUITE EN CHAUFFERIE (ÉNERGIES SECONDAIRES) :

- ✓ chaleur issue de la géothermie : 749 MWh soit 4,17 %
- ✓ chaleur issue des PAC : 12 062 MWh soit **67,15 %** contre **15% en moyenne avant travaux d'amélioration**
- ✓ chaleur issue de la chaudière gaz (y compris le récupérateur) : 5 152 MWh soit **28,68 %** contre **65 % avant travaux d'amélioration**
- ✓ chaleur issue du fioul : 0



FACTURATION

- Le prix moyen du MWh de référence est de **56,64 € HT**.
- Pour un logement du Ritouret type T3 de 70 m² et une consommation moyenne de 120 kWh/m²/an :
coût annuel : **623 € TTC/an (chauffage et eau chaude sanitaire)** soit **environ 52 € TTC/mois** (TVA à 5,5%).
- Le prix moyen du MWh du réseau de chauffage urbain de Blagnac reste **compétitif** au regard des tarifs appliqués pour les réseaux de chauffage urbain **en France : prix moyen 68,11 € HT en 2012 (*)**.

(*) dernières statistiques de AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.



AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

18. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - MISE EN LUMIERE DU CHEMINEMENT PIETON ENTRE LA RUE FELIX DEBAX ET LE PARC DES RAMIERS

• TVA (récupérée par le SDEHG)	9 362 €
• Part SDEHG	31 500 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	21 013 €

TOTAL	61 875 €
-------	----------

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COMMUNAUX

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, exige la mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1er janvier 2015.

Cette échéance a été très difficile à respecter par les gestionnaires d'ERP, et la majorité des établissements concernés n'était donc pas conforme au 31 décembre 2014. Afin de permettre aux gestionnaires d'ERP de répondre aux contraintes légales, l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a apporté différents ajustements et a créé notamment un dispositif d'échéanciers de réalisation : les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), documents de programmation qui offrent la possibilité de poursuivre les travaux d'accessibilité au-delà du 1^{er} janvier 2015 et ce en toute sécurité juridique.

Ces dossiers doivent être déposés en préfecture.

Le 22 mai dernier, la commune a notifié au prestataire BETEM, bureau d'études techniques, une mission d'assistance à l'élaboration des Ad'AP et à la construction d'une stratégie de mise en accessibilité qui aboutit à proposer une programmation pluriannuelle sur 9 ans, délai maximum acceptable par les services de l'Etat compte tenu de l'importance du patrimoine de la commune.

Le coût global estimé des travaux est de 2 764 800 € TTC soit une moyenne de 307 200 € TTC par an (compris prestations intellectuelles et aléas).

La mise en œuvre de cet Ad'Ap sera effectuée en lien avec la Commission Communale d'Accessibilité qui est désormais destinatrice des projets et des documents de suivi des Ad'Ap sur le territoire communal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Madame COMBES

20. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE RENOUELEMENT DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Plan de financement :

- Dépenses : 55 414,40 €
- Recettes : 55 414,40 €
 - o Subvention Caisse d'Allocations Familiales : 7 062 € (2 354 € par actions)
 - o Ville de Blagnac : 48 352,40 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES Etablissant le projet éducatif territorial

Convention de partenariat entre le Maire de BLAGNAC, le Préfet de la Haute-Garonne, le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, afin de formaliser l'engagement des différents partenaires à œuvrer dans une coordination renforcée pour organiser les actions éducatives découlant du projet éducatif territorial (PEDT).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

22. CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Emploi d'avenir à temps complet au sein du Centre Technique Municipal - secteur Maçonnerie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. PRISE EN COMPTE DES SUJETIONS HORAIRES

Nouvelles modalités de compensation des sujétions horaires :

- travail en soirée après 20 heures : majoration de temps de 25% par heure à compter de 20 heures et attribution d'un temps de récupération équivalent à 15 minutes par heure en soirée après 20 heures.
- travail du dimanche : supplément de 7€ brut par heure travaillée pour les agents de catégories B et C qui occupent un emploi permanent (titulaires, stagiaires et contractuels) et qui sont éligibles au régime indemnitaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. MISSION ET REMUNERATION DU MEDECIN AGREE ASSURANT LA FONCTION DE SECRETAIRE AUPRES DU COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME

Les collectivités territoriales et établissements non affiliés aux centres de gestion doivent désormais assurer eux-mêmes les missions de secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux pour leur personnel.

Le médecin agréé qui occupe actuellement la fonction de secrétaire de ces instances auprès de la Préfecture, peut assurer cette mission pour le compte des collectivités territoriales, sous réserve d'être expressément mandaté et rémunéré à cet effet.

Rémunération : 85 € brut de l'heure

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 20H30**

*LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.*